

Sujet : PC 051-373 21 B 0002 Avis SRA

De : CHALUS Armelle (par AdER) <armelle.chalus@culture.gouv.fr>

Date : 08/12/2021 à 10:49

Pour : CANDUZZI Géraldine - DDT 51/SU/AFU <geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr>

Copie à : BLANCQUAERT Geertrui <geertrui.blancquaert@culture.gouv.fr>, BONIN Thierry <thierry.bonin@culture.gouv.fr>

Madame,

Je vous informe que l'emprise du projet concerné par le dossier n° PC 051 373 21 B 0002, lieu-dit « La Motte » - section ZA n° 8, 12, 9, 10,11 à Moncetz-l'Abbaye, a déjà fait l'objet d'un diagnostic archéologique et que le terrain est libre de toute contrainte archéologique.

Je me permets de vous rappeler que toute découverte fortuite de vestiges pouvant intéresser l'archéologie doit être déclarée immédiatement au maire de la commune, qui doit le transmettre sans délai au Préfet et ce conformément à l'article L. 531-14 du Code du patrimoine.

Cordialement,

ARMELLE CHALUS

Secrétariat / référente Chorus-DT

Service régional de l'archéologie – Secrétariat Général

3, Faubourg Saint Antoine, CS 60449, 51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Tél : 03 26 70 63 38 / Portable : 07 64 53 19 30

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est

logo_mcc_signature_mall

cid:image003.png@01D5F30E.6153A0E0